

ASSOCIATION GRADIGNANAISE DE RANDONNÉE PEDESTRE

Procès verbal de l'assemblée générale du 11 janvier 2020

Pour cette assemblée générale 75 adhérents étaient présents, 18 étaient représentés. Le Quorum est atteint.

► Le président Francis JUNQUA présente ses vœux puis le rapport moral et d'activités. Il signale que l'AGRP va fêter ses 30 ans à la fin de l'année.

⇒ Il indique qu'il y a 73 femmes et 36 hommes dans l'association. L'âge moyen est de 66 ans

2 personnes de 40 à 49ans

4 personnes de 50 à 59ans

57 personnes de 60 à 69 ans -

44 personnes de 70 à 79 ans

2 personnes de 80 à 89 ans

- Francis JUNQUA récapitule les différentes activités et sorties effectuées en 2019 :

- soirée loto en février
- Séjour en Bretagne du 28/05/2019 au 02/06/2019
- Sortie de fin de saison en Charente le 30/06/2019

Le rapport moral et d'activité est approuvé à l'unanimité.

► La trésorière Éliette CANAL présente le rapport financier

Le rapport financier est approuvé à mainlevée et à l'unanimité moins une abstention

⇒ Le Président Francis JUNQUA indique que l'association fêtera ses 30 ans le 13 décembre 2020 à la salle de la Tannerie

⇒ La trésorière Éliette CANAL présente le budget prévisionnel,

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité moins une abstention

⇒ Jean- Paul LEBERT parle de la préparation à la randonnée (physique, habillement, sac à dos, sécurité protection...)

⇒ Francis JUNQUA précise qu'il y a des séjours organisés par le Comité Départemental auprès duquel les adhérents peuvent s'inscrire à titre individuel

⇒ Francis JUNQUA présente les membres du Conseil d'Administration, les animateurs et explique les modalités du vote du conseil d'administration. Celui-ci se réunira le lundi 20 janvier 2020 pour élire les membres du bureau.

⇒

⇒ Mme JARDRY conseillère déléguée aux sports à la mairie de Gradignan vient présenter ses vœux et félicite l'association pour le nombre important de personnes présentes à cette assemblée générale

⇒ Question diverse : il est précisé qu'un randonneur doit terminer la randonnée

⇒ Bernard MARTELETTI, responsable du site, indique le nouveau code d'accès aux pages protégées

Nous procédons au vote pour le renouvellement du conseil d'administration

Résultat du scrutin :

- | | |
|----------------------|-------------------------------------|
| ➤ Patrick ARNAUD | 71 voix sur 93 votants : élu |
| ➤ Eliette CANAL | 93 voix sur 93 votants : élu |
| ➤ Yves FOURNET | 93 voix sur 93 votants : élu |
| ➤ Serge GIACCOBI | 92 voix sur 93 votants : élu |
| ➤ Yves GRANGER | 89 voix sur 93 votants : élu |
| ➤ Hélène GUINAUD | 82 voix sur 93 votants : élu |
| ➤ Francis JUNQUA | 73 voix sur 93 votants : élu |
| ➤ Jean-Paul LEBERT | 87 voix sur 93 votants : élu |
| ➤ Bernard MARTELETTI | 93 voix sur 93 votants : élu |
| ➤ Martine PEDEZERT | 86 voix sur 93 votants : élu |

Le conseil d'administration de l'association est donc constitué de ces dix personnes à compter de ce jour.

⇒ Dominique TEULIÈRE présente un diaporama et un film monté par Gilles TROLLIET sur le loto et le séjour en Bretagne.

L'assemblée générale se termine par un moment de convivialité autour de la galette.

ADDENDUM au Procès-verbal

Conformément aux statuts et en application des décisions du CA du 22 novembre 2019 le conseil d'administration s'est réuni au prieuré de Cayac le lundi 20 janvier 2020 à 17 heures pour constituer le bureau.

Après vote à bulletin secret, le conseil d'administration a choisi comme bureau :

- PRÉSIDENT : Yves GRANGER
- VICE-PRÉSIDENT : Yves FOURNET
- SECRÉTAIRE : Martine PÉDEZERT
- SECRÉTAIRE ADJOINT et Gestionnaire-Modérateur du site internet : Bernard MARTELETTI
- TRÉSORIÈRE : Éliette CANAL
- TRÉSORIER ADJOINT : Jean-Paul LEBERT

Ces personnes ont un mandat à venir pour 3 ans

Le siège social de l'Association est établi à compter de ce jour

Chez Monsieur Yves GRANGER, 37 rue de Lange, 33170 Gradignan

Le Président effectuera les démarches nécessaires pour la mise à jour des documents et actes administratifs.